
BUDGET DU CCAS

Note de présentation du Budget primitif exercice 2026

Section de Fonctionnement

Total des prévisions de dépenses : 82 700 €

60632 Fournitures de petits équipements : 300 € pour l'achat de petit matériel.

6064 Fournitures administratives : 500 € achat de fournitures pour les besoins de fonctionnement du service.

611 Contrats de prestation de services : 23 000 € pour honorer le contrat avec la société de téléassistance VITARIS soit 8,28 € TTC par foyer et par mois (contrat jusqu'au 30 juin 2029).

6188 Autres frais divers : 2 000 € pour éventuellement venir en aide à des indigents afin de régler les frais de sépultures.

6281 Concours divers : 300 € cotisations achat de certificat électronique et adhésion à des organismes.

6288 Autres : 8 700 € de participation versée par le CCAS aux structures accueillant les enfants de Mazamétains concernant les frais de séjour en A.C.C.E.M : Accueils Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs (Colonies, centres aérés, centre de loisirs, séjour de vacances, MJC de Payrin, Centre aéré Les Galopins...).

Participation fixée à 2,40 € par jour et par enfant pour les accueils avec hébergement et à 2,30€ par jour et par enfant pour les accueils sans hébergement (Délibération du CCAS en date du 15 mars 2022).

6541 Admission en non-valeur : une enveloppe de 500 € est provisionnée en cas de recettes impayées.

65133 Secours : Un total de 14 600 € est budgété pour les aides accordées suite aux délibérations du Conseil d'administration du CCAS (pour factures EDF, GDF, SIVAT, Fioul, loyer etc...) répartis selon la nature des aides.

65748 Subventions de fonctionnement aux associations : Possibilité d'octroyer en 2026 pour 32 700 € de subventions, conformément aux délibérations du conseil d'administration.

673 Titres annulés : provision de 100 € pour d'éventuelles annulations de recettes sur l'exercice antérieur.

Total des prévisions de Recettes : 82 700 €

002 Résultat de fonctionnement reporté : 31 630,19 €

706888 Prestations de services : 16 000 € de recette estimée pour la participation des usagers au service de téléassistance. (6 € par personne et par mois puis 7 €/mois à partir du 1^{er} avril 2026).

74748 Subventions et participations : 35 000 € subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Commune au budget du CCAS.

756 Libéralités reçues : 69,81 € de dons divers au profit du CCAS notamment à l'occasion des mariages célébrés en Mairie (sert également d'arrondi).

Section d'investissement

Une provision de 6 300€ est inscrite en recette et en dépense de la section d'investissement, pour effectuer d'éventuel travaux ou acquisitions (matériel, mobilier).